

Vos frais d'annulation pris en charge

Votre employeur fait un licenciement économique ?
Accident, maladie, décès...

Jusqu'à 10 000 euros par dossier !

Départ précipité ?

Maladie ou accident grave, dommages graves, incendie, explosion, dégâts des eaux, vols dans les locaux professionnels ou privés... On vous rembourse partiellement !

Jusqu'à 4 000 euros par séjour !

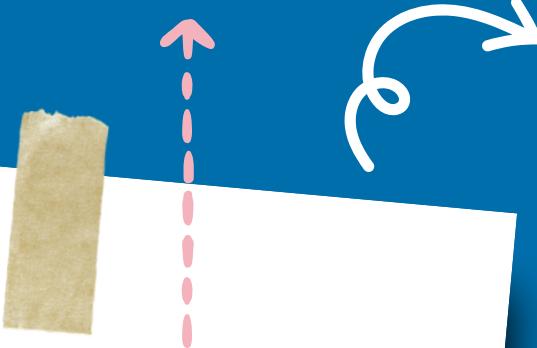


Oups... De la casse ?

Prise en charge des frais de location du matériel de remplacement, en cas de vol ou bris du matériel de sport vous appartenant.

Une assistance de rapatriement complète

Prise en charge des frais réels, de l'accompagnement, du remboursement de soins dentaires d'urgence.



Soyez assurés de passer des vacances réussies avec Capfrance !

[Voir les conditions détaillées](#)



Si accès impossible sur le lieu de séjour, remboursement partiel des prestations au prorata.

Jusqu'à 4 000 euros par dossier !

Un objet oublié ?



Prise en charge des frais d'envoi pour 1 objet par dossier assuré.

Aïe...

Un souci avec votre véhicule ?

En cas de vol, panne, accident sur le lieu de séjour : bénéficiez d'un véhicule de remplacement pour 3 jours.



Vous êtes un fana de ski ?



Si accident de ski : prise en charge des frais d'annulation si défaut ou excès d'enneigement, remboursement du forfait « remontée mécanique », « location de ski » et « cours de ski ». Prise en charge des frais de secours sur pistes de ski balisées. Paiement des frais de recherche et de secours en montagne.